

## LA VIE DU BIENHEUREUX APHOU.

27

» à moi et que je posséderai sont en garantie du droit de l'acte ci-dessus. Ton agent prend  
 » puissance pour toutes les paroles qu'il dira avec moi, au nom de toutes les paroles ci-dessus.  
 » Que je les accomplisse selon son ordre, et cela de force, sans délai.»

Cet acte, écrit par le notaire Horsiési, a été enregistré également à l'Anubéium le jour même de sa rédaction, c'est-à-dire le 29 Tybi de l'an 9<sup>e</sup>.

Nous possédons deux autres actes analogues, tous les deux écrits à la fin de Tybi de l'an 9<sup>e</sup>, payables en Pachons-Payni de la même année et adressés à notre Harmachis, fils d'Héri-Anup. L'un porte à New-York le n<sup>o</sup> 373 et a pour débiteur un certain Tééphib, fils d'Hormai, qui paraît différent du personnage du même nom que nous avons rencontré plus haut. Il porte sur six mesures et spécifie l'hypothèque générale sur les biens présents et à venir de son auteur. L'autre, ayant à New-York le n<sup>o</sup> 374, est rédigé<sup>1</sup> au nom d'un certain *setemaš* nommé Harmachis, dont la mère est Tset-Hapi. Il porte sur 14 mesures  $\Upsilon$  et spécifie une amende<sup>2</sup> de deux argenteus par mesure *aten* à payer pour les sacrifices et les libations des rois, si les conditions de l'acte ne sont pas scrupuleusement accomplies.

Les quatre débiteurs sont également du même bourg du même nome d'Héliopolis et ils empruntent au même personnage dans la même semaine. Mais s'agit-il véritablement d'un prêt? Je crois plutôt que la forme de prêt est une fiction légale, et qu'il s'agit d'une vente à terme. Harmachis, fils d'Héri Anup, a payé comptant d'avance et a droit de se faire livrer sa marchandise aux époques fixes. Cet Harmachis (Har-m-χu), fils d'Héri Anup, est, du reste, connu par le papyrus grec X<sup>e</sup> de Turin, nous apprenant que Horus, fils d'Héri-Anup (Ὡρος Ἐριζνουπιος), possédait, avec son frère Tééphib, une maison située dans le bourg de Kallid . . . (εν κομητι κλλιδ) et contre l'Anubéium. C'est là le bourg de l'Anubéium, dont il est souvent question dans nos contrats démotiques. Quant au nom Harmachis, il est toujours transcrit Horus en grec. Jamais on ne trouve dans les documents ptolémaïques la transcription complète du mot Harmachis<sup>3</sup>. Notons du reste que plusieurs noms commençant par Horus s'abrégeaient souvent ainsi, alors même que parfois, ailleurs, ils se transcrivaient en entier.

(La suite à un prochain numéro.)

## LA VIE DU BIENHEUREUX APHOU, ÉVÊQUE DE PEMDJE (OXYRINQUE).

Le bienheureux Aphou, évêque d'Oxyrinque<sup>4</sup>, dont il est question ici, est un personnage historique. Il est appelé Affy par le livre 5<sup>e</sup> des *Vitae Patrum* (p. 955 de l'édition MIGNE) : « Narraverunt de episcopo civitatis quae vocatur Oxyrinchus nomine Affy quia cum esset

<sup>1</sup> Il a été rédigé et enregistré le 21 Payni comme l'un des actes cités plus haut.

<sup>2</sup> Les prêtres Memphites qui portent l'amende aux rois n'ont pas l'hypothèque sur tous les biens et *vice versa*. L'amende est ici notablement plus forte que dans le premier acte donné par nous.

<sup>3</sup> Ne pas confondre ce nom avec celui d'Armaïs « l'ami d'Horus » pour lequel les bilingues démotiques et grecs (papyrus Casati et de Berlin etc.) nous donnent une orthographe démotique toute différente.

<sup>4</sup> Pour la ville *toute monastique* d'Oxyrinque, dont Aphou était évêque, voir *Vitae Patrum*, liv. II, p. 459, de l'édition ROSWEIDE.

4\*